



Agen, jeudi 16 mars 2023

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2023/01622

Pris en application :

art. A 4241-26 du CT (mesures temporaires)
Arrêté préfectoral n°47-2023-03-16-00001

Autres travaux (Travaux d'élagage sécuritaire - bief 38)**Réduire la vitesse (3 km/h) (tous les usagers - dans les deux sens)**

- à partir du 30/03/2023 à 09:00 au 17/11/2023 à 16:30
 - o Canal latéral à la Garonne
entre les pk 115.35 (Gare de Colomay) et pk 119.11 (Pont de Sérignac) - Toute la largeur de la voie

Une interdiction de stationner (Rives droite et gauche) (tous les usagers - dans les deux sens)

- à partir du 30/03/2023 à 09:00 au 17/11/2023 à 16:30
 - o Canal latéral à la Garonne
entre les pk 115.35 (Gare de Colomay) et pk 119.11 (Pont de Sérignac) - Toute la largeur de la voie

Ne pas serrer la rive droite (tous les usagers - Défini par usagers...)

- à partir du 30/03/2023 à 09:00 au 17/11/2023 à 16:30
 - o Canal latéral à la Garonne
entre les pk 115.35 (Gare de Colomay) et pk 119.11 (Pont de Sérignac) - Toute la largeur de la voie

Ne pas serrer la rive gauche (tous les usagers - Défini par usagers...)

- à partir du 30/03/2023 à 09:00 au 17/11/2023 à 16:30
 - o Canal latéral à la Garonne
entre les pk 115.35 (Gare de Colomay) et pk 119.11 (Pont de Sérignac) - Toute la largeur de la voie

Extrême vigilance (tous les usagers - dans les deux sens)

- à partir du 30/03/2023 à 09:00 au 17/11/2023 à 16:30

o **Canal latéral à la Garonne**

entre les pk 115.35 (Gare de Colomay) et pk 119.11 (Pont de Sérignac) - Toute la largeur de la voie

**Respect des consignes (et respect de la signalisation en place)
(tous les usagers - Défini par usagers...)**

- à partir du 30/03/2023 à 09:00 au 17/11/2023 à 16:30

o **Canal latéral à la Garonne**

entre les pk 115.35 (Gare de Colomay) et pk 119.11 (Pont de Sérignac) - Toute la largeur de la voie

Commentaire :

Mesdames et Messieurs les usagers de la voie d'eau sont informés qu'un chantier d'élagage et abattage sécuritaire se déroulera du 30 mars au 17 novembre 2023 dans le bief 38 du Canal de Garonne, entre les PK 115.35 et 119.11, sur les communes de Ste Colombe en Bruilhois et Sérignac sur Garonne (47).

Les travaux seront réalisés depuis l'eau. La navigation sera maintenue.

Il est demandé de respecter la signalisation en place, de suivre les consignes des agents sur site et de faire preuve d'une extrême vigilance à l'approche du chantier.

Conformément à la décision préfectorale du 16/3/23, les mesures suivantes sont prévues dans le secteur :

- limitation de la vitesse à 3 km/h,
- interdiction de serrer les rives et de provoquer des remous,
- obligation de se maintenir dans la passe navigable réduite à la partie centrale du chenal
- interdiction de stationner et de s'amarrer sur l'emprise des travaux sur les 2 rives

Des pièces jointes sont attachées à cet avis. Vous pouvez les consulter sur notre site internet (www.vnf.fr)

Service(s) à contacter :

Service Territorial Garonne, 107, avenue du Général de Gaulle, 47000 AGEN

Tél : 05 53 47 31 15 - Fax : 05 53 66 82 84

Date limite d'affichage :

18/11/2023

Adjoint au Chef de Service

Signé

Jean CALIXTE